

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 24<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 novembre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Suazo . . . . . (Honduras)  
*puis* : M. Benmellouk (Vice-Président) . . . . . (Maroc)  
*puis* : M. Suazo (Président) . . . . . (Honduras)

**Sommaire**Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

Point 95 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-67426 (F)

**\* 0267426 \***

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)** (A/C.2/57/L.25, L.26 et L.27)

1. **M. Carpio Govea** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente les projets de résolution A/C.2/57/L.25 sur les mécanismes d'annonces de contributions au financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, A/C.2/57/L.26 sur la coopération économique et technique entre pays en développement et A/C.2/57/L.27 sur les activités opérationnelles de développement. Deux corrections ont été apportées au texte du projet de résolution A/C.2/57/L.27 : l'intitulé est désormais ainsi libellé : « Rapport sur le développement humain » et il convient de supprimer du paragraphe 5 le membre de phrase « prendre les mesures appropriées pour appliquer les dispositions des paragraphes précédents et ». L'intervenant recommande à la Commission d'adopter ces projets de résolution par consensus.

**Point 95 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire** (A/57/271, A/57/272; E/2002/48)

2. **Mme Gebre-Egziabher** (Directrice du Bureau d'ONU-Habitat à New York), prenant la parole au nom de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), présente les rapports du Secrétaire général sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/57/271), sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/57/272) et sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2002/48). Elle tient à attirer l'attention de la Commission sur certaines des plus importantes conclusions de ces rapports.

3. La responsabilité conférée à ONU-Habitat en matière de coordination de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à avoir amélioré sensiblement la vie de 100 millions

d'habitants de taudis dans le monde en 2020 a été pour le Programme l'occasion de donner aux multiples activités dont il est chargé l'orientation nouvelle dont elles avaient grandement besoin. Dans l'accomplissement de cette tâche, ONU-Habitat est pleinement résolu à collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour améliorer l'efficacité du système pour le plus grand bien des pauvres du monde. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, par exemple, il a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'élaboration d'un plan de recrutement sur le plan local de spécialistes des établissements humains en vue d'aider les Coordonnateurs résidents à établir les bilans communs de pays, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

4. L'Assemblée générale est convenue qu'il faut renforcer encore certains éléments du Programme. Cette évaluation l'a notamment conduite à décider de transformer en division le secrétariat urbain, qui produit à la fois les séries des *Rapports sur les établissements humains dans le monde* et *Rapports sur l'état des villes dans le monde*. L'Assemblée générale a également décidé d'élever au rang de division la Fondation du Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, à condition qu'elle soit remaniée de façon à exécuter son mandat initial en tant que mécanisme mondial de financement du développement et du logement municipaux en faveur des plus pauvres. En fonction des résultats des études de faisabilité en cours, ce mécanisme pourrait devenir l'un des plus importants instruments de la lutte contre la pauvreté urbaine.

5. La réorganisation d'ONU-Habitat l'a amené à accorder davantage d'attention à la fois aux méthodes de travail et aux questions de fond. On a considéré que le renforcement des capacités est l'un des mécanismes de développement les plus efficaces et on a élevé en conséquence l'entité responsable au niveau d'un service. La Directrice exécutive a par ailleurs demandé et obtenu que la fonction du Programme relative à l'économie et aux finances urbaines soit elle aussi exécutée par un service.

6. En sus du recentrage du Programme sur l'objectif du Millénaire pour le développement des villes sans taudis ni bidonvilles, la communauté internationale a demandé à ONU-Habitat de jouer un rôle croissant dans la reconstruction consécutive aux guerres et aux

catastrophes naturelles. ONU-Habitat est le deuxième plus important organisme de reconstruction en Iraq; il supervise la réinstallation des personnes déplacées dans le nord du pays. Au Kosovo, après la fin des hostilités en 1999, l'approche de la reconstruction mise en œuvre par le Programme a consisté à élaborer des politiques, directives et procédures au service d'une administration municipale efficace, à régulariser les droits au logement et de propriété et à reconstituer le système d'enregistrement des biens immobiliers. ONU-Habitat a opéré plus de 10 ans en Afghanistan, où il a exécuté des projets de développement communautaire. Le nouveau Gouvernement afghan a récemment sollicité un appui pour formuler et appliquer une stratégie détaillée de reconstruction et de réaménagement urbains pour le pays.

7. L'accessibilité de l'eau et de l'assainissement figurent parmi les objectifs de toute stratégie de modernisation des taudis. Depuis 1999, le Programme puise dans le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et à d'autres sources pour exécuter le programme relatif à l'eau pour les villes africaines. Par ailleurs, il a récemment conclu avec la Banque asiatique de développement et le Gouvernement néerlandais un accord en vue d'exécuter un programme d'une valeur de 500 millions de dollars relatif à l'eau pour les villes asiatiques. Pour répondre à la demande d'assistance technique adressée au Programme, la section de l'infrastructure est devenue un service et l'on a créé un Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement afin de mobiliser des ressources en faveur du programme relatif à l'eau pour les villes africaines. Le Programme demande à ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions à ce Fonds d'affectation spéciale.

8. Les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et pour une bonne gestion des affaires urbaines, conçues comme créneaux stratégiques en vue de l'exécution du Programme pour l'habitat, qui est un programme complexe, ont permis de bien avancer au cours de l'année écoulée. Ces campagnes ont été lancées en Afrique du Sud, en Europe orientale, en Inde, en Namibie, au Nigéria et aux Philippines, et l'on prépare le lancement de campagnes analogues au Burkina Faso et dans les États baltes. Les deux types de campagnes sont de plus en plus intégrées, car l'objectif du Millénaire concernant les taudis relève

tout autant de la sécurité d'occupation que de la bonne gestion des affaires urbaines.

9. Depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Vancouver, ONU-Habitat lutte presque seul pour aider les États Membres à faire face à l'impact de l'accélération de l'urbanisation au niveau mondial. Depuis la Conférence d'Istanbul, toutefois, on a pris conscience dans le monde que l'humanité est destinée à devenir une espèce urbaine et qu'il faut élaborer à tous les niveaux des politiques pour s'adapter à cette nouvelle réalité. L'Assemblée générale a fait confiance à ONU-Habitat en le chargeant de nouvelles responsabilités pour faire face à cette réalité.

10. Cela étant, la capacité d'intervention du Programme est limitée par l'irrégularité et l'insuffisance de l'appui qu'il reçoit. Il a su mobiliser des montants très importants de ressources pour certains programmes et certains lieux, mais les nouvelles tâches qui lui ont été assignées impliquent des activités périodiques, notamment dans les domaines de la surveillance mondiale et de l'établissements des rapports correspondants, activités qui profiteraient d'un financement mieux assuré et prévisible et d'autres types d'appui. De plus, les États Membres pourraient participer aux activités d'ONU-Habitat selon des modalités qui leur seraient directement profitables en créant des Comités nationaux pour l'habitat qui les conseilleraient au sujet de la façon de relever les défis urbains.

11. **Mme Villalobos** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants de taudis dans le monde requiert un renforcement de la solidarité et de la volonté politique internationales. Le Groupe des 77 et la Chine demandent aux pays développés d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de mettre des ressources financières et une assistance technique à la disposition des pays en développement pour les aider à atteindre les objectifs universels d'un logement adéquat pour tous et d'établissements humains durables. Le Groupe note avec préoccupation que le manque de ressources financières et l'absence d'assistance technique ont empêché beaucoup de pays en développement d'exécuter des plans nationaux. L'une des façons de combler cette lacune est d'appliquer les recommandations faites dans le cadre du Consensus de

Monterrey, qui tendent à promouvoir la coopération entre les institutions de financement du développement et les partenariats commerciaux locaux. Les pays développés pourraient aussi s'engager à fournir des ressources nouvelles et additionnelles aux fins de l'application du Programme pour l'habitat dans les pays en développement. Il y a lieu de mettre en œuvre une synergie plus grande et une coopération plus efficace avec les autres organismes et programmes des Nations Unies et avec les institutions de Bretton Woods en faveur du Programme pour l'habitat.

12. Le rôle d'ONU-Habitat doit être encore renforcé, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de l'assistance technique. À cet égard, les centres régionaux d'activités au titre du Programme ont joué un rôle important de promotion des objectifs du Programme pour l'habitat. Le Groupe des 77 et la Chine notent avec satisfaction que les pays en développement participent activement aux programmes de coopération technique visant à renforcer leurs capacités, à améliorer les conditions de vie dans les taudis et à donner effet aux recommandations pertinentes du Programme pour l'habitat. D'un autre côté, il y aurait lieu de renforcer encore le programme de gestion des risques et des catastrophes et l'Alliance des villes, qui ont tous deux enregistré une diminution du niveau de ressources disponibles pour les projets et les programmes.

13. **M. Jakobsen** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie, dit qu'il se félicite du changement de statut d'ONU-Habitat, qui devrait lui permettre de jouer un rôle plus stratégique au sein du système des Nations Unies. On relève à cet égard un certain nombre de faits positifs, tels que le renforcement de la collaboration entre ONU-Habitat et le PNUD en vue de créer des points de contact du Programme pour l'habitat dans certains bureaux de pays du PNUD, et la création d'un Forum urbain mondial. En sus du rôle important qu'il joue dans la réalisation de nombreux objectifs essentiels énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ONU-Habitat devrait apporter une contribution plus importante aux programmes de développement durable et à l'application du Programme Action 21. De plus, il devrait continuer de promouvoir la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux. Vu la nécessité de

cibler l'affectation de ressources limitées, la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et la Campagne mondiale pour une bonne gestion des affaires urbaines constituaient d'utiles points de départ pour une application efficace du Programme pour l'habitat. Le cadre de financement pluriannuel utilisé par d'autres fonds et programmes pourrait être utilement mis à profit pour revoir le financement et le programme de travail d'ONU-Habitat. Il s'agit d'un instrument important pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes et établir des liens étroits entre les ressources, les activités et les résultats.

14. **Mme Aalberg** (Norvège) dit que la revitalisation d'ONU-Habitat a renforcé son rôle normatif en rétablissant l'équilibre entre les activités normatives et les activités de coopération technique. Il convient également de réaliser un équilibre satisfaisant s'agissant de financer ces activités, essentiellement en augmentant le montant des contributions non affectées à la Fondation du Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Son pays a donné l'exemple en doublant ses contributions non affectées, qu'il a portées à environ 1,3 million de dollars, mais il est tout aussi important d'accroître le nombre des donateurs. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/57/272), les six principaux pays donateurs ont versé à eux seuls 80 % des contributions affectées à des fins générales en 2001. Le Comité des Représentants permanents du Programme des Nations Unies pour les établissements humains devrait être dûment consulté s'agissant de la révision de la base financière et du programme de travail d'ONU-Habitat, avant le débat approfondi que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat consacrerait à la question lors de sa réunion de mai 2003.

15. Pour réaliser l'objectif inscrit dans la Déclaration du Millénaire consistant à améliorer la vie de 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, ONU-Habitat aura besoin de l'appui sans réserve d'un large éventail de partenaires. L'action à mener au niveau local rend cruciale une coopération féconde avec les pouvoirs locaux afin d'appliquer le Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial pourrait servir de modèle pour renforcer la participation de la société civile à travers l'ensemble du système des Nations Unies. Néanmoins, il importe de faire davantage pour aider les organisations non gouvernementales (ONG) à mener leur action de sensibilisation si l'on veut assurer le succès continu du Forum. ONU-Habitat est bien

placé pour obtenir l'appui de la Banque mondiale et des autres institutions multilatérales et bilatérales dont dépend l'Alliance des villes, à laquelle il convient de donner suffisamment d'occasions de faire ses preuves.

16. *M. Benmellouk (Maroc), Vice-Président, prend la présidence.*

17. **M. Shamanov** (Fédération de Russie) dit que la délégation de la Fédération de Russie est dans l'ensemble satisfaite des progrès de l'application du Programme pour l'habitat. La réalisation des objectifs de ce programme et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (Istanbul+5), et celle de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à avoir amélioré la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis en 2020 nécessiteront une coordination beaucoup plus poussée de l'action des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des autres partenaires, conformément à la perspective adoptée par le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

18. Le rôle principal dans ce domaine revient au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans sa forme nouvelle. Il devrait développer son rôle opérationnel en misant sur une coopération productive et efficace, en diversifiant les sources de financement des projets et programmes de coopération technique et en recherchant de nouvelles formes d'aide internationale. L'amélioration du statut de l'ancienne Commission des établissements humains contribuera à la réalisation de ces objectifs et à l'urbanisation viable.

19. Le Forum urbain mondial a engagé un dialogue novateur entre les gouvernements, la société civile, les milieux d'affaires et la communauté scientifique. Il devrait se consacrer à l'avenir à la formulation de recommandations de fond sur l'urbanisation viable et la protection des zones urbaines contre le terrorisme et les phénomènes dangereux d'origine naturelle ou anthropique. Il est possible d'organiser la coopération entre ONU-Habitat et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires.

20. La majorité de la population de la Fédération de Russie est composée de citoyens, et l'urbanisation viable et la gestion des affaires urbaines sont des questions d'actualité. L'expérience des organismes des Nations Unies est précieuse pour traiter ces questions.

21. **M. Gamaleldin** (Égypte) dit que la délégation égyptienne appuie sans réserve les efforts déployés pour renforcer le mandat et le statut d'ONU-Habitat. L'intervenant se félicite de ce que le logement adéquat ait été ajouté au programme de développement international à la suite du Sommet mondial pour le développement durable, et de ce que l'assainissement soit à présent intégré à l'objectif inscrit dans la Déclaration du Millénaire consistant à avoir réduit de moitié en 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable.

22. La délégation égyptienne attache une grande importance au rôle que joue ONU-Habitat pour tenter de remédier à la situation dangereuse existant dans les territoires palestiniens occupés, où les Palestiniens se voient refuser l'accès au logement et aux services de base. À la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la communauté internationale a entrepris de renforcer la protection des civils conformément au droit international humanitaire, en particulier la Convention de Genève de 1949 applicable en la matière. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont réaffirmé à de nombreuses reprises l'applicabilité de la Convention de Genève à tous les territoires arabes et palestiniens. Cependant, Israël continue de bafouer le droit international en construisant des colonies illégales et en refusant d'aider les réfugiés à rentrer chez eux. L'intervenant demande à la communauté internationale d'accroître la pression sur Israël pour qu'il respecte les résolutions du Conseil de sécurité et d'appuyer de nouvelles initiatives, telles que la visite qu'ONU-Habitat a effectuée au camp de réfugiés de Jenin en mai 2002. Il faudrait établir un rapport détaillé sur la situation en matière de logement dans les territoires occupés, assorti de recommandations concernant les mesures qu'ONU-Habitat devrait prendre.

23. L'intervenant sait particulièrement gré à ONU-Habitat des efforts déployés en ce qui concerne le renforcement des capacités au service des pays en développement et l'amélioration de la productivité des secteurs non structurés urbains. Le Programme doit resserrer ses liens avec les banques de développement internationales et régionales et forger de nouveaux partenariats pour appliquer le Programme pour l'habitat. Il importe que le Forum urbain mondial et le Comité consultatif des autorités locales conservent un rôle consultatif et n'influent pas sur les directives intergouvernementales fournies par le Conseil

d'administration et le Comité des représentants permanents.

24. **Mme Wang Ling** (Chine) dit qu'en dépit des progrès accomplis ces dernières années dans l'amélioration des conditions de logement et de vie dans de nombreux pays, de nombreuses difficultés subsistent, en particulier dans les pays en développement. Entre 40 et 50 % des citoyens vivent toujours dans des taudis et il y a dans le monde au moins 100 millions de sans-abri. On constate un écart important entre la réalité et les engagements pris dans des documents tels que le Programme pour l'habitat.

25. La coopération internationale devrait être axée sur le développement économique et l'élimination de la pauvreté, qui sont les moyens les plus efficaces de régler les problèmes relatifs aux établissements humains. Cela étant, les stratégies devraient être formulées et appliquées au niveau national, en fonction de la situation et des capacités de chaque pays. Du fait de ces spécificités, il ne saurait y avoir de modèle uniforme d'établissements humains. En particulier, on ne saurait prescrire des politiques concernant la décentralisation et le rôle des autorités locales en méconnaissant les cadres juridiques et politiques nationaux. En Chine, par exemple, le gouvernement central joue un rôle de coordination, fournit un appui financier et mobilise la participation active de tous les secteurs de la société. Il s'en tiendra à cette approche pour appliquer le Programme pour l'habitat.

26. **M. Oratmangun** (Indonésie) dit que la tendance à l'urbanisation rapide et l'existence de plus de 800 millions d'habitants de taudis en 2001 rend l'objectif consistant à avoir amélioré sensiblement la vie de 100 millions d'habitants de taudis en 2020 particulièrement difficile à atteindre. En sus des problèmes des logements inadaptés et de non-accessibilité des services auxquels ils donnent lieu, les taudis tendent à perpétuer la pauvreté, à propager les maladies et à mettre trop fortement à contribution les ressources locales. En dépit des efforts déployés pour améliorer la gestion administrative et financière des villes, les taudis continuent de mettre en péril la capacité du milieu urbain. Le principal défi posé à la communauté internationale consiste à lever les derniers obstacles à l'application effective des différents programmes d'action contenus dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration du Millénaire et d'autres textes. À cette fin, il faut réaffirmer la volonté politique nécessaire et injecter de nouvelles ressources

financières. ONU-Habitat devrait trouver des modalités novatrices de mobilisation de ressources financières. Il s'impose de forger de nouveaux partenariats au service de la renaissance des villes, en faisant notamment appel à la coopération interurbaine, qui constitue un moyen rentable d'organiser l'échange de pratiques exemplaires, et en associant plus activement la société civile à l'entreprise.

27. **M. Al-Shamsi** (Émirats arabes unis) dit que les besoins fondamentaux d'environ 100 millions de personnes en matière de logement adéquat et de services sanitaires, sociaux et éducatifs ne sont pas couverts; des millions d'autres sont sans abri. Il est d'autant plus pressant d'accélérer l'application de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains, du Programme pour l'habitat et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire. Il est également indispensable que les pays donateurs et développés tiennent leurs engagements à l'égard des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux.

28. En ce qui le concerne, le Gouvernement des Émirats arabes unis a accordé à la question des établissements humains un degré de priorité absolue dans le cadre d'une politique de décentralisation, de liberté économique et de partenariat entre les institutions publiques et privées. Le Gouvernement appuie différents programmes de logements et il a créé de nouvelles villes et de nouveaux villages dont l'équipement est conforme aux normes techniques les plus modernes, a fait don de terrains aux fins de la construction de logements et fourni des subventions et des prêts à long terme pour aider les particuliers à construire leur propre logement. Par ailleurs, il construit des logements à mettre gratuitement à la disposition des particuliers à faible revenu. Il attache une grande importance à la diffusion des pratiques exemplaires permettant d'améliorer les conditions de vie et a institué en 1975 un prix biennal de 400 000 dollars des États-Unis qui contribue à mieux sensibiliser le public et l'opinion internationale aux questions relatives au logement et aux établissements humains.

29. Alors que l'Organisation des Nations Unies s'emploie à améliorer les conditions de vie de millions d'habitants des pays en développement, la communauté internationale est le témoin des tueries et de la destruction perpétrées par les forces israéliennes contre le peuple palestinien et ses villes et villages. Israël

continue de démolir maisons, hôpitaux, écoles, lieux de culte et fermes dans le cadre d'un plan délibéré de destruction des infrastructures des villes et villages palestiniens et du patrimoine culturel et religieux de villes comme Bethléem, Jérusalem et Ramallah. L'agression permanente d'Israël constitue une violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève et des buts et principes des Nations Unies, qui impliquent le développement des villes et autres établissements humains et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

30. La délégation des Émirats arabes unis demande donc à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses actes d'agression contre le peuple palestinien et à l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Elle demande par ailleurs que les sanctions imposées contre l'Iraq soient levées aussitôt que possible afin que ce pays puisse commencer à relever et renforcer son économie et améliorer les conditions de vie de sa population.

31. Le Gouvernement des Émirats arabes unis fournit une aide financière et humanitaire à de nombreux pays pauvres aux fins de la construction de logements, d'hôpitaux, d'écoles et de mosquées. Il a également entrepris de reconstruire le camp de réfugiés de Jenin en Palestine, après sa destruction par les forces israéliennes. Le projet gouvernemental le plus récent est la construction dans la bande de Gaza d'une cité résidentielle qui sera dotée de toutes les installations et infrastructures de base, ce qui permettra d'apaiser les souffrances du peuple palestinien.

32. **Mme Wanyoni** (Kenya) dit que la délégation kényenne fait sienne la déclaration que la représentante du Venezuela a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

33. En raison de l'incapacité de tenir les engagements pris par les participants à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Istanbul, de la pauvreté généralisée, de l'insuffisance des ressources financières, des taux élevés d'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, et de l'incapacité du secrétariat d'ONU-Habitat de coordonner les activités, l'application du Programme pour l'habitat n'a pas répondu aux attentes de la délégation kényenne. Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a souligné le rôle crucial qui revenait à ONU-Habitat s'agissant de réaliser les

objectifs du Programme pour l'habitat et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire. Le nouveau statut d'ONU-Habitat permet de faire mieux connaître la question des établissements humains tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. La délégation kényenne espère que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat prendra en mai 2003 les décisions nécessaires pour institutionnaliser les changements intervenus récemment.

34. Pour pouvoir exécuter son mandat et réduire sa dépendance vis-à-vis de contributions volontaires imprévisibles, ONU-Habitat a besoin d'un financement suffisant et prévisible. Aussi la délégation kényenne se félicite-t-elle de la proposition de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 tendant à inclure des sous-programmes consacrés au financement des établissements humains et à la surveillance du Programme pour l'habitat. Elle juge également positif le fait que le Sommet mondial pour le développement durable ait considéré que la mise à disposition d'un logement adéquat, l'approvisionnement en eau et l'assainissement jouent un rôle important dans le développement durable. Le fait, décourageant, que quelque 56 % de la population urbaine africaine vit dans des taudis et que la situation continue d'empirer exige un effort concerté visant à accorder la priorité à la mise à disposition d'un logement adéquat dans les politiques et programmes d'élimination de la pauvreté.

35. Au niveau national, l'application du Programme pour l'habitat est retardée, entre autres choses, par l'insuffisance du financement. Il s'impose de mettre en place des mécanismes efficaces de financement du logement et de répondre aux besoins des pauvres des villes. En collaboration avec ONU-Habitat, le Gouvernement kényen s'emploie actuellement à mettre sur pied un programme destiné à améliorer les conditions de vie des habitants de taudis; il entend participer au Programme sous-régional « Villes sans taudis » pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et prévoit de créer un fonds pour garantir la durabilité de ce programme.

36. S'agissant de la bonne gestion des affaires urbaines, le Gouvernement kényen exécute un plan de décentralisation et de renforcement des autorités locales. On envisage par ailleurs de lancer des campagnes pour la sécurité d'occupation et pour une bonne gestion des affaires urbaines, et de coordonner

l'aménagement et l'entretien du réseau routier au niveau local.

37. **Mme Zubčević** (Croatie) dit que la délégation croate se félicite de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, à la suite de laquelle le secrétariat d'ONU-Habitat, qui assure le service du Conseil d'administration, est devenu le point de contact pour les établissements humains et pour la coordination des activités dans ce domaine dans le cadre du système des Nations Unies, ce qui rehausse le statut du Conseil d'administration en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. On renforcerait la coordination et la cohérence de l'application du Programme pour l'habitat en mettant en place un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux, qui seraient l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

38. La délégation kényenne appuie vigoureusement l'application du Programme pour l'habitat aux niveaux national et local. À ce propos, le Comité national croate pour l'habitat a été créé en tant que cadre diversifié pour l'établissement et l'application de plans d'action reposant sur le Programme pour l'habitat. Sur proposition du Comité, le Gouvernement a adopté un programme de travail de trois ans conforme au Programme pour l'habitat, à la Déclaration d'Istanbul, à la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire et la Déclaration du Millénaire. La gestion des affaires urbaines est donc un élément essentiel de la stratégie de développement croate pour le vingt et unième siècle.

39. Afin d'améliorer ses capacités et de tenir ONU-Habitat constamment informé de l'application du Programme pour l'habitat aux niveaux national, régional et local, le Comité national croate pour l'habitat a proposé d'incorporer la méthodologie d'ONU-Habitat dans le programme de recherche statistique de l'Institut national de statistique à compter de 2003. Les résultats de quatre projets pilotes en cours d'exécution aideront à élaborer les indicateurs nécessaires à une gestion des affaires urbaines compatible avec la situation spécifique de la Croatie, ce qui débouchera sur des recommandations soumises au Gouvernement sur les modalités de promotion de la méthodologie aux niveaux régional et local et sur la promotion d'un programme national de statistique amélioré.

40. Le Comité national croate pour l'habitat sera ouvert à la participation de toutes les parties intéressées, y compris les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile en général. Dans son programme d'information, il ciblera spécifiquement les responsables de la gestion des affaires urbaines à tous les niveaux, ainsi que les experts, les établissements d'enseignement et les médias, afin de faire mieux prendre conscience au public de la gestion des affaires urbaines, le but étant d'associer plus efficacement l'opinion publique à la prise de décisions concernant les villes et les établissements humains en général.

41. Le Gouvernement croate appuie sans réserve la soumission de rapports périodiques à ONU-Habitat sur l'application du Programme pour l'habitat et invite ONU-Habitat, agissant en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, de continuer de fournir une assistance technique et normative aux gouvernements. Par ailleurs, la délégation croate appuie les efforts déployés pour renforcer le rôle opérationnel d'ONU-Habitat afin d'améliorer la productivité et l'efficacité de sa collaboration avec les organismes, de diversifier les sources de financement des projets et programmes de coopération technique, et de dégager de nouvelles modalités de collaboration interorganisations.

42. *M. Suazo (Honduras) reprend la présidence.*

43. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que la délégation sud-africaine fait sienne la déclaration que la représentante du Venezuela a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

44. Le Sommet mondial pour le développement durable a considéré que la mise à disposition d'un logement est une dimension importante de l'élimination de la pauvreté. Le nouvel objectif arrêté par la communauté internationale consistant à avoir réduit de moitié en 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à des installations d'assainissement dignes de ce nom complétera les objectifs de développement existants. Le Sommet a mesuré les difficultés particulières que posait aux pays d'Afrique l'application du Programme pour l'habitat et de la Déclaration d'Istanbul. À cet égard, la communauté internationale a été invitée à les aider à renforcer leurs capacités nationales et locales dans les domaines de l'urbanisation viable et des établissements humains. On relèvera également le grand nombre de partenariats qui



ont été forgés au Sommet et qui, comme l'espère la délégation sud-africaine, compléteront l'application des accords intergouvernementaux. Un autre temps fort du Sommet mondial pour le développement durable a été constitué par les activités liées au Programme de l'eau pour les villes africaines, qui a également vu l'annonce de nouveaux partenariats faite par les donateurs et les gouvernements africains.

45. Le rythme de l'urbanisation mettant à rude épreuve la capacité des villes de fournir des services de base tels que l'eau et l'assainissement, la délégation sud-africaine se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent par le Programme de gestion de l'eau pour les villes d'Afrique, qui a montré que l'amélioration de la distribution et de la gestion de l'eau était essentielle pour améliorer les conditions de vie et la santé de la population des villes.

46. L'Afrique du Sud demeure attachée à l'application du Programme pour l'habitat et continue de faire des progrès dans la réalisation de l'objectif consistant à fournir un logement adéquat et dans l'amélioration des établissements humains. Il s'agit d'une tâche colossale, mais les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants. Au cours des sept dernières années, plus d'un million de logements individuels ont été fournis aux pauvres des zones rurales et urbaines et des services de base tels que l'assainissement, l'eau, le logement, l'électricité et la terre ont été fournis pour la première fois à une proportion importante de la population. En dépit de ces succès, l'un des principaux défis restant à relever est l'urbanisation et l'intégration des pauvres et des personnes vulnérables. Des mesures ont été prises pour renforcer les capacités des municipalités et des autorités locales afin de leur permettre de gérer le phénomène de l'urbanisation. L'adoption d'une politique de logement social vise également à promouvoir et à renforcer les organismes de logement social.

47. L'Afrique du Sud se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec ONU-Habitat et espère que le renforcement du programme le fera mieux connaître et focalisera davantage l'attention sur les questions liées aux établissements humains au sein du système des Nations Unies.

48. **M. Rolle** (Bahamas), s'exprimant au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que ces États font leur déclaration

que la représentante du Venezuela a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

49. La CARICOM, qui considère l'accès à un logement adéquat comme un droit fondamental, se félicite des dispositions prises pour faire de la Commission des établissements humains et de son secrétariat le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ou ONU-Habitat. Cette approche combinée renforcera encore la coordination des activités liées aux établissements humains au sein du système des Nations Unies et aidera les pays en développement à améliorer le niveau de vie de leur population.

50. Les États membres de la CARICOM restent confrontés à un certain nombre de problèmes en ce qui concerne l'application du Programme pour l'habitat, comme la transformation macroéconomique de la région face à la mondialisation, l'accroissement des inégalités sociales, la rapide expansion des colonies de squatters et du secteur du logement non structuré, et le manque de fonds pour le logement au niveau des familles. La menace que font planer les catastrophes naturelles telles que les ouragans pose des difficultés supplémentaires à la région, s'agissant en particulier de la reconstruction des biens et de l'accès à l'assurance. Il importe d'élaborer des codes de construction efficacement gérés qui répondent aux besoins des ménages à faible revenu, en particulier les personnes âgées, les handicapés et les jeunes privés de droits, et d'adopter une approche intégrée des problèmes soulevés par les établissements humains. Aussi la CARICOM accueille-t-elle avec satisfaction l'action menée par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique, et sollicite une assistance en vue de l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire et de systèmes de gestion des terres efficaces.

51. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à avoir amélioré sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis en 2020 est ambitieux, mais pas impossible à atteindre. Les autorités locales ont un rôle important à jouer dans l'application du Consensus de Monterrey en remédiant aux problèmes de développement auxquels les pays en développement doivent faire face. La CARICOM se félicite en particulier de ce que le Consensus de Monterrey préconise l'injection de capitaux dans les infrastructures économiques et sociales de base.

52. La CARICOM note avec satisfaction l'importance politique accordée au développement durable et rappelle qu'ONU-Habitat doit bénéficier d'un appui international pour pouvoir étoffer ses programmes mondiaux. À ce propos, elle se félicite de l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui précise les mesures à prendre pour améliorer l'accès des pauvres des zones urbaines et rurales à la terre et à la propriété, à un logement adéquat et aux services de base. En conclusion, l'intervenant promet l'appui des États membres de la CARICOM aux activités d'ONU-Habitat et se réjouit à la perspective de voir cet organe poursuivre sa coopération à l'action entreprise par la CARICOM pour renforcer ses programmes relatifs au logement et aux établissements humains.

53. **M. Gospodinov** [Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC)] dit que la vulnérabilité de millions de personnes vivant dans conditions non conformes aux normes en milieu urbain reste un sujet de préoccupation pour la Fédération internationale. La dégradation constante de la situation dans de nombreux pays est encore aggravée par un afflux incessant de ruraux dans les zones urbaines, en particulier dans les pays en développement. On s'attend à ce qu'en 2006, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, il y ait sur cette planète plus de gens vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette évolution semble aller presque inévitablement de pair avec la prolifération de logements non conformes aux normes et une planification déficiente. L'absence de planification, l'insuffisance ou l'inexistence des services urbains et la mauvaise qualité de la construction des logements ont eu des conséquences particulièrement graves dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la criminalité.

54. Les recherches approfondies qu'a menées l'IFRC dans un certain nombre de pays ont montré que les enseignements à tirer de la situation peuvent être adaptés à n'importe quel cadre national. Par exemple, les gouvernements pourraient élaborer des codes de construction plus explicites, en incorporant des normes minimales de construction de logements et en adoptant des mesures destinées à assurer le respect de ces normes. La réduction des risques et l'aménagement du territoire devraient être des facteurs à incorporer dans la conception des infrastructures. De plus, la participation des communautés bénéficiaires au

processus de planification contribuerait à éviter des facteurs négatifs tels que l'absence d'écoles, d'hôpitaux et de dispensaires bien situés et la pénurie de services urbains. Les groupes en réinstallation, notamment ceux qui se réinstallent au lendemain d'une catastrophe naturelle ou dans le cadre du processus d'urbanisation, devraient pouvoir bénéficier de conditions de logement qui leur facilitent la transition dans un environnement où ils puissent trouver du travail et vivre dans la dignité. Il s'impose manifestement d'améliorer la collaboration interorganisations au sujet de ces questions et de questions connexes. Malheureusement, en dépit des déclarations faites et des résolutions adoptées par les conférences tenues un peu partout dans le monde, la collaboration au sujet des problèmes soulevés par les établissements humains urbains est encore à un niveau insupportablement faible.

55. La réduction des risques et le lien entre les secours et le développement ont été le thème de plusieurs déclarations que l'IFRC a faites pendant la session en cours de l'Assemblée générale. La réduction des risques est également le thème de la livraison de 2002 du rapport intitulé « World Disasters Report », qui a été présenté pendant la session du Conseil économique et social, ce qui montre l'importance que le système des Nations Unies accorde à la réduction des risques.

56. Dans l'optique de l'engagement qu'elle a pris de collaborer étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies, la Fédération a récemment signé un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Une autre question revêtant une importance primordiale pour la Fédération est la bonne gestion des interventions lors de catastrophes, notamment l'application de normes minimales appropriées. À ce propos, le projet de la Fédération intitulé « Droit international des interventions lors de catastrophes » (DIIC), sur lequel elle a fait une déclaration en 2001 à la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée aux établissements humains, est à présent bien avancé.

57. La Fédération espère qu'Habitat prendra conscience de l'utilité que présente le projet de DIIC pour ses propres initiatives et programmes et attend avec intérêt ses contributions au débat lorsque la question sera examinée par les gouvernements et les sociétés membres de la Fédération lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge qui se tiendra en décembre 2003 à Genève.

58. **Mme Lewis** (Organisation internationale du Travail) dit que les perspectives d'emploi et de revenu sont essentielles pour améliorer les conditions de vie de millions d'habitants de taudis. Ainsi, la campagne pour un travail décent lancée par l'OIT joue-t-elle un rôle important dans l'application du Programme pour l'habitat. Les liens étroits existant entre la réduction de la pauvreté, le travail décent et l'assainissement des taudis se retrouvent dans la collaboration déjà ancienne entre ONU-Habitat et l'OIT. Les deux organisations ont récemment organisé en commun à Nairobi une série d'ateliers sous-régionaux pour faciliter l'échange de pratiques recommandables entre les responsables municipaux et les organismes nationaux d'appui en ce qui concerne la prestation de services et la création d'emploi en milieu urbain. Elles ont également coopéré dans le cadre d'une session du Forum urbain mondial sur les stratégies de promotion de l'emploi en vue de réduire la pauvreté en milieu urbain, démarche renforcée par la suite lors du Sommet mondial pour le développement durable. Au niveau des pays, des initiatives communes ont été mises en œuvre en République-Unie de Tanzanie, en Zambie, au Cambodge et en Afghanistan, et l'OIT a apporté des contributions techniques à l'activité de l'Alliance des villes. Le programme de travail consécutif à la Conférence internationale du Travail de 2002 sur l'économie non structurée portera notamment sur l'amélioration de l'accès à la propriété et les droits des travailleurs, la promotion de l'égalité des sexes, le renforcement du dialogue avec les travailleurs de l'économie non structurée et l'amélioration des règlements et procédures régissant la création de petites entreprises. L'OIT tient actuellement des consultations avec ONU-Habitat aux fins de promouvoir l'emploi des jeunes en milieu urbain. Faisant allusion au projet de résolution sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/C.3/57/L.12), récemment parrainé par 106 États Membres dans le cadre de la Troisième Commission, l'intervenante dit que cette collaboration au niveau des pays constituera une réponse adaptée au caractère de plus en plus pressant de la situation des jeunes des villes.

59. **M. Ibrahim** (Nigéria) dit que la transformation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains en un programme à part entière (ONU-Habitat) est une mesure dont il convient de se féliciter,

car le problème des sans-abri touche toutes les sociétés, qu'elles soient riches ou pauvres. Les sans-abri sont aussi les membres les plus vulnérables de la société et leur situation est encore aggravée par l'extrême pauvreté, le chômage, l'ignorance et la maladie. ONU-Habitat poursuit deux buts principaux : la fourniture d'un logement adéquat pour tous et la réalisation du développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation.

60. L'application du Programme pour l'habitat représente un véritable défi. Le fait que les questions relatives à l'habitat aient figuré parmi les thèmes centraux du Sommet mondial pour le développement durable montre qu'une paix durable, la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale sont indissociables du bien-être économique et de la protection judicieuse de l'environnement. Le Sommet a été l'occasion de donner la vedette à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et à la diversité biologique, mais son Plan de mise en œuvre ne semble pas avoir pris acte du caractère central des questions relatives aux établissements humains dans l'optique de l'élimination de la pauvreté. Les actions entreprises pour améliorer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'accès à l'énergie ne serviront à rien dans les taudis; on voit que la réalisation de l'objectif modeste consistant à avoir amélioré la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis en 2020 nécessitera un appui supplémentaire pour ONU-Habitat.

61. Il y a lieu de se féliciter du renforcement d'ONU-Habitat. Le Programme devrait être traité comme tous les autres fonds et organismes des Nations Unies, en raison du rôle essentiel qu'il joue s'agissant de fournir un logement adéquat à tous et de garantir une urbanisation viable. Le Nigéria appuie la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, dans laquelle il voit une stratégie d'organisation des activités mondiales en faveur du logement, capable donc d'apporter une contribution majeure à l'atténuation de la pauvreté en invitant à respecter les droits et intérêts des pauvres, et en particulier des femmes. Toutefois, le succès de cette campagne dépendra de la façon dont on tiendra compte de la diversité culturelle, des systèmes de convictions et de la législation nationale. Le Nigéria appuie également la campagne mondiale pour une bonne gestion des affaires urbaines, qui contribuera à atténuer la pauvreté en favorisant la participation,

l'obligation de rendre des comptes et la transparence. Il a lancé sa propre campagne nationale pour une bonne gestion des affaires urbaines, qui prend en considération le rôle de l'administration locale en tant qu'unité fondamentale d'élaboration de programmes dans le cadre de son système fédéral. Il plaide en faveur de la participation et de la collaboration entre le gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile dans ce domaine.

62. Le renforcement des capacités, la formation de la main-d'œuvre et le recours aux experts et institutions nationaux aux fins d'application témoigneront d'une véritable maîtrise nationale du processus et auront un impact considérable sur la vie des pauvres en général et des habitants des taudis en particulier. À cet égard, il faut bien comprendre les aspects économiques du milieu dans lequel s'inscrivent les taudis : au Nigéria, comme dans la plupart des pays d'Afrique et des pays en développement, le logement urbain est financé pour l'essentiel par l'épargne individuelle et familiale. L'accès à un logement adéquat est impossible sans accès à la terre, au crédit et à l'emploi. Les indicateurs récents du développement humain ont montré que la pauvreté est en augmentation dans beaucoup de pays en développement. À ce propos, il y a lieu de se féliciter des efforts que déploie ONU-Habitat pour mettre en place et renforcer de systèmes de financement du logement et pour améliorer la productivité du secteur urbain non structuré.

63. Malheureusement, la plupart des contributions affectées à des fins générales à la Fondation du Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont versées par un très petit nombre de pays et ne sont pas prévisibles, et les contributions affectées à des fins spéciales sont souvent assorties de conditions. Le Nigéria sait gré à ONU-Habitat de s'employer à étudier les options permettant de revitaliser les ressources de la Fondation, qui est un outil important pour canaliser les moyens de financement. Il attend avec intérêt la présentation de recommandations sur la façon d'atteindre cet objectif, et invite les donateurs à verser des contributions à ONU-Habitat.

64. Étant donné qu'ONU-Habitat est devenu un programme à part entière des Nations Unies, il faudrait faire mieux connaître le rôle qui lui incombe s'agissant de relever les nouveaux défis et de promouvoir de nouveaux partenariats. Ses activités opérationnelles bénéficieraient d'une collaboration interorganisations

et de la coordination de l'activité des organismes des Nations Unies.

65. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que les activités d'ONU-Habitat sont importantes et indissociables de celles des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le fait que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains soit devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains favorisera l'intégration de ce dernier, au niveau de la prise de décisions, avec ces organismes, fonds et programmes, mais le problème du financement subsiste, en particulier pour les bureaux régionaux, et il convient de trouver de nouvelles modalités d'appui au Programme.

66. Comme l'a souligné la représentante de l'OIT, l'amélioration des conditions de vie et de l'état sanitaire en application des objectifs du Millénaire pour le développement est indispensable, mais il y a d'autres défis à relever, comme la pauvreté et le sous-développement. La planification et l'application devraient être méthodiques.

67. Parmi les autres questions à examiner figure la démolition par les autorités israéliennes de logements et d'une série d'infrastructures, telles que les hôpitaux, dans les territoires palestiniens occupés, tels que les hauteurs du Golan, en violation de nombreuses résolutions et conventions, parmi lesquelles la quatrième Convention de Genève (Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre), en particulier ses articles 56 à 58. La question n'est pas nouvelle, mais elle concerne directement l'Assemblée générale. Les crimes en question devraient être portés à l'attention de la communauté internationale. Il est plus important de mettre fin à la destruction préméditée et à l'appauvrissement délibéré du peuple palestinien que de prendre des mesures correctives après coup. Le Programme est tenu de par son mandat d'examiner la colonisation, aussi conviendrait-il peut-être de profiter de la présence de sa représentante pour entendre d'elle ce qui a été fait dans ce domaine.

68. Dans la même optique, la modification du mandat du Programme n'a pas encore été adoptée, mais la République arabe syrienne entend appeler l'attention sur la nécessité de légaliser la position sur l'occupation de sorte que les programmes ne contreviennent pas au droit international.

69. **Le Président** fait savoir que le représentant d'Israël a demandé à répondre à certaines déclarations. En vertu de l'article 115 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, on a limité à deux par point examiné le nombre des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse, la première déclaration ne devant pas dépasser cinq minutes et la seconde trois minutes.

70. **M. Nadai** (Israël) dit que sa déclaration sera plus brève que le règlement ne l'autorise. Il tient à exercer son droit de réponse pour répondre aux déclarations des délégations des Émirats arabe unis et de la République arabe syrienne. Au cours de l'année écoulée, la campagne terroriste palestinienne menée contre les habitants d'Israël, qui a commencé en septembre 2000, s'est poursuivie et s'est même intensifiée. La décision palestinienne de recourir au terrorisme a causé un préjudice à la situation économique, à la sécurité et aux conditions de vie de tous les peuples de la région, le terrorisme étant par nature aveugle. Les mesures de sécurité qu'Israël a été obligé de mettre en œuvre face à une menace incessante d'agression ont bel et bien, dans certains cas, affecté la vie quotidienne des Palestiniens, mais ces mesures sont non une cause, mais une conséquence de la situation existant dans la région. Les difficultés que connaît le peuple palestinien sont la résultante inévitable d'une décision consciente de renoncer aux négociations pour recourir à la violence et au terrorisme. Israël espère que ceux qui se soucient véritablement de la situation difficile des Palestiniens s'abstiendront de tirer de la question un argument politique pour attaquer Israël.

71. **M. Nakkari** (République arabe syrienne), exerçant au nom de sa délégation son droit de réponse pour répondre à la déclaration du représentant d'Israël, dit qu'il ne peut, dans l'intérêt de la Commission, s'abstenir de faire des observations sur les mensonges et les allégations qu'elles a entendus. À son avis, personne n'y ajoute foi et la communauté internationale n'ignore rien des pratiques barbares et inhumaines qui ont cours, dont le massacre de Jenin est l'exemple le plus récent. C'est faire peu de cas non seulement des Palestiniens, mais de tous les peuples du monde. Cet acte accompli de façon flagrante est venu s'ajouter au blocus et aux attaques lancées contre des milliers de personnes et contre les lieux saints chrétiens et musulmans. La délégation de la République arabe syrienne ne saurait accepter les

explications avancées pour justifier ces actes, qui violent la quatrième Convention de Genève. La communauté internationale a condamné la longue occupation israélienne. Un rabbin israélien a même lancé une *fatwa* dans laquelle il exhorte les Israéliens à voler des olives dans les territoires palestiniens. La démarche retenue est que la fin justifie les moyens.

72. **Le Président** annonce que la Commission a achevé le débat général sur le point à l'examen.

*La séance est levée à 12 h 55.*